



# Évaluation de l'Impact des 10 Maisons de Quartier de Poitiers dans le cadre des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2017-2020

## Démarche et méthode

## **1 Présentation de la méthode**

<b>1</b>	<b>Présentation de la méthode .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Contexte et historique de la démarche .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Vue d'ensemble de la démarche.....</b>	<b>4</b>
3.1	Les trois grandes phases de l'accompagnement.....	4
3.2	Une démarche participative .....	5
<b>4</b>	<b>Phase 1 : une culture commune de l'évaluation .....</b>	<b>5</b>
4.1	Ce que nous entendons par « évaluation ».....	5
4.2	Les enjeux et les objectifs de cette évaluation .....	5
<b>5</b>	<b>Phase 2 : les objets évalués et boîte à outils.....</b>	<b>6</b>
5.1	Objets évalués .....	6
5.2	Construction du dispositif .....	7
5.3	Les arborescences .....	7

## 2 Contexte et historique de la démarche

La Ville de Poitiers et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)<sup>1</sup> de la Vienne mènent de longue date **une politique concertée d'animation et de développement du territoire**. En 2016, un travail collectif a permis l'élaboration de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) liant 10 Maisons de Quartier associatives ayant l'agrément centre social, à la Ville de Poitiers et à la CAF. Ces conventions, signées le 11 mars 2017 et établies pour la période 2017-2020, comprennent une partie commune aux 12 partenaires dite « socle commun », puis une partie spécifique à chaque maison de quartier, contenant le projet quadriennal d'animation globale de territoire de chacune des 10 associations.

L'écriture de cette convention a permis aux différents acteurs d'affirmer leurs valeurs communes parmi lesquelles le choix d'une gestion associative des Maisons de Quartier et la nécessité de la participation des usagers-habitants dans la gouvernance et les actions conduites.

Les CPO prévoient **l'évaluation de leur mise en œuvre** en 2 composantes : une première partie collective qui concerne le socle commun aux 10 Maisons de Quartier (MQ), puis, une seconde partie individualisée relative à la spécificité d'intervention de chaque MQ. Dès l'écriture des CPO, le choix est fait d'un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs.

En juin 2017, les 12 partenaires ont défini des prérequis pour entamer la démarche d'évaluation, parmi lesquels un besoin de formation et d'accompagnement dans cette action collective inédite et un calendrier des différentes phases du projet. Le support des deux fédérations auxquelles sont affiliées les Maisons de Quartier, la Fédération des Centres Sociaux et la Ligue de l'Enseignement, a été sollicité et un Comité de Pilotage a été désigné pour rédiger un cahier des charges et choisir le prestataire.

En Septembre 2017, la SCOP Accolades est choisie et le Comité de Pilotage devient le Comité de Suivi.

Entre décembre 2018 et décembre 2019, la SCOP Accolades forme l'ensemble des acteurs et accompagne le processus d'évaluation de l'impact des MQ sur le territoire dans le cadre des CPO 2017-2020 entre la Ville de Poitiers, la CAF de la Vienne et les 10 MQ.

Ce document présente l'ensemble de la démarche collective des 12 partenaires et les différentes phases de la méthode adoptée pour la partie commune des CPO.

---

<sup>1</sup> La liste des acronymes et sigles figure en annexe 1

### 3 Vue d'ensemble de la démarche

Le nombre élevé de partenaires concernés, et donc la pluralité de cultures et d'intérêts en présence, plaide pour un accompagnement neutre, par un tiers.

La SCOP Accolades accompagne les 12 partenaires dans la création d'une culture commune d'évaluation, la clarification des enjeux et la détermination de principes de méthode.

Elle met à disposition des participants à la formation les outils nécessaires à une appropriation des questions évaluatives qui permettront la durabilité du processus.

Le groupe participant aux sessions de formation/accompagnement est constitué de :

- ➔ Un binôme administrateur/salarié pour chaque Maison de Quartier,
- ➔ Deux agents et une élue de la Ville
- ➔ Un conseiller de la CAF.
- ➔ Un représentant de chacune des 2 Fédérations

#### 3.1 Les trois grandes phases de l'accompagnement



La démarche s'inscrit dans la durée :

- ➔ 48 heures de formation
- ➔ Séances de formation étalées sur un an
- ➔ 24 participants
- ➔ Séances d'accompagnement individuel déclinées dans chaque structure

### 3.2 Une démarche participative

Cette approche progressive et pédagogique permet aux participants :

- ➔ D'acquérir un langage commun
- ➔ De garantir la prise en compte des besoins de chacun
- ➔ De progresser ensemble
- ➔ De diffuser la culture de l'évaluation vers l'ensemble des intervenants au sein des structures, en temps voulu

## 4 Phase 1 : une culture commune de l'évaluation

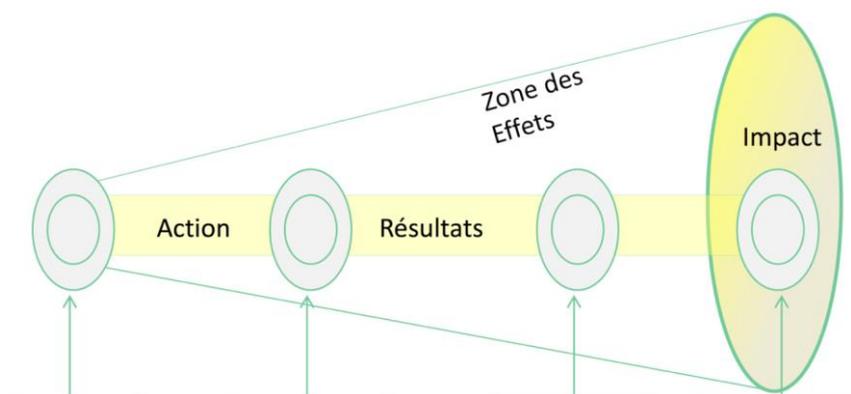
### 4.1 Ce que nous entendons par « évaluation »

Le propre d'évaluer, c'est d'exprimer une opinion sur la valeur d'une intervention, d'une action, d'une politique... Il s'agit de porter un jugement en allant plus loin que le ressenti ou la seule mesure.

**L'évaluation est alors une analyse aussi objective que possible basée sur des données quantitatives et qualitatives qui permet de porter une appréciation de l'objet évalué au regard d'un référentiel prédéfini. En aboutissant à des conclusions argumentées, elle doit permettre d'apprendre de l'expérience, de valoriser l'action, d'améliorer leur mise en œuvre et de prendre des décisions.**

### 4.2 Les enjeux et les objectifs de cette évaluation

- ➔ **Bien cibler l'évaluation des effets et l'impact de l'intervention des associations et du partenariat**, ce qui signifie de s'interroger sur les changements produits en explicitant les liens de causalité entre ces changements et les actions et moyens déployés par les MQ et ses partenaires. Ainsi, l'évaluation souhaitée n'est pas un bilan de projet, un contrôle, un audit ou une enquête de satisfaction.



- ➔ **Identifier les objets** de l'évaluation
- ➔ **Donner à voir l'impact collectif des 10 associations à l'échelle de la ville de Poitiers.** Il ne s'agit donc pas de comparer les MQ les unes aux autres mais d'étudier de manière globale l'atteinte des ambitions du socle commun des CPO.
- ➔ **Construire un dispositif**
- ➔ **Croiser les regards** autant que possible pour légitimer et objectiver les enseignements de l'évaluation et permettre un apprentissage collectif
- ➔ **Impliquer les acteurs** en fonction des étapes et avec des méthodes appropriées.
- ➔ **Collecter et traiter** les données
- ➔ **Analyse partagée, enseignements, pistes d'amélioration**
- ➔ **Valorisation**
- ➔ **Aide à la décision**

## 5 Phase 2 : les objets évalués et boîte à outils

### 5.1 Objets évalués

Les 12 partenaires ont rapidement et collectivement identifié des objets d'évaluation communs à tous, inclus dans le socle commun des CPO, et significatifs de nos actions et modes d'actions.

Cinq questions évaluatives ont été retenues pour le **socle commun**.

Les trois premières questions permettent de montrer la production de résultats par l'action exclusive des MQ.

Les deux dernières permettent, elles, de montrer quelle est la contribution des MQ à certaines évolutions sociales (dans des champs d'action où interviennent aussi d'autres acteurs).

#### **Evaluation de la pertinence d'une gestion associative des Maisons de Quartier :**

1. Portage du projet par les habitants
2. Une gouvernance démocratique, transparente et responsable
3. Qualité du partenariat tripartite Maisons de Quartier/Ville/CAF

#### **Evaluation de l'impact des MQ, en termes de contribution :**

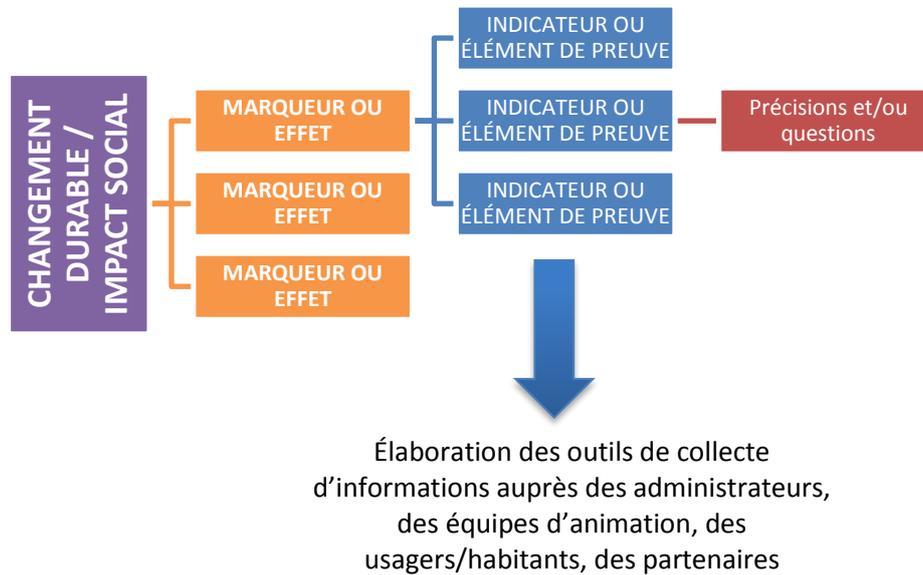
4. Au développement d'une citoyenneté active
5. Au développement et au maintien de la mixité et de la cohésion sociales

Concernant les **questions évaluatives propres à chaque association**, celles-ci mèneront pour elles et leur territoire une évaluation de leur projet sur des objets définis en accord avec leurs partenaires la Ville et la CAF.

*Exemples d'objet : la continuité éducative, le développement du pouvoir d'agir, la complémentarité bénévole/salarié, les projets mobilité, etc.*

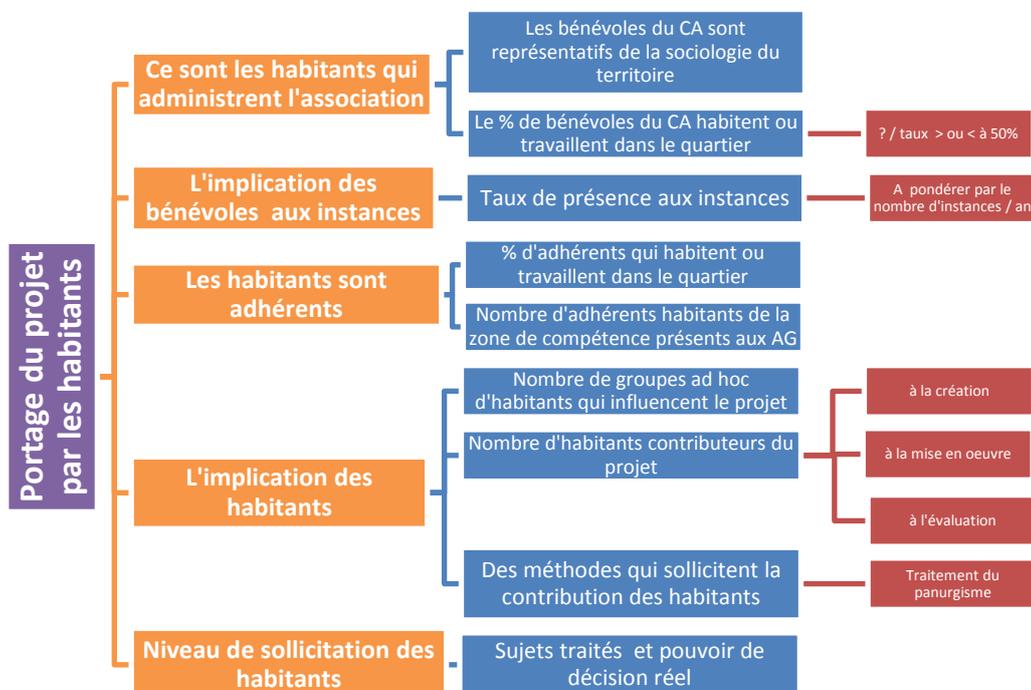
*Remarque : le terme de **territoire** est entendu à 2 niveaux : dans sa globalité (la ville de Poitiers) et dans sa proximité (le quartier)*

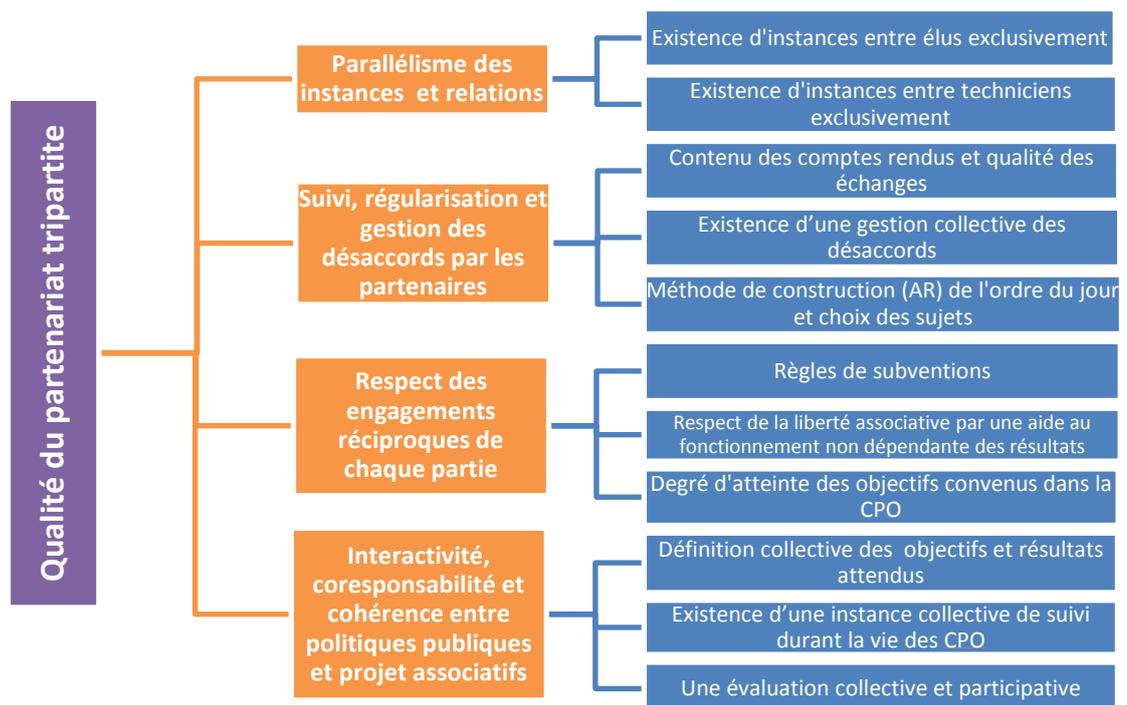
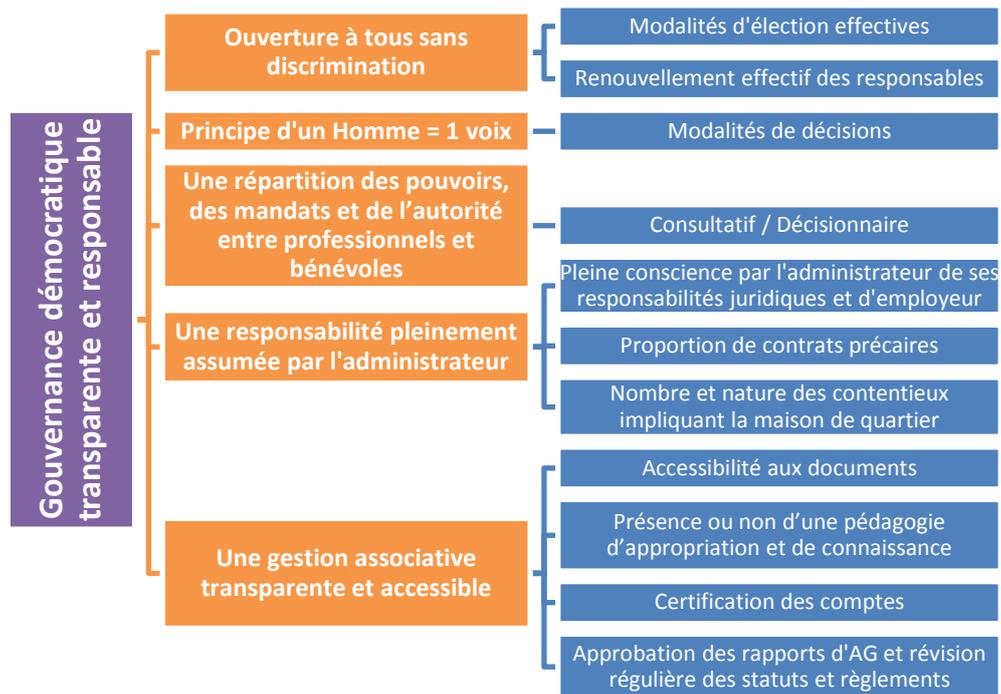
## 5.2 Construction du dispositif



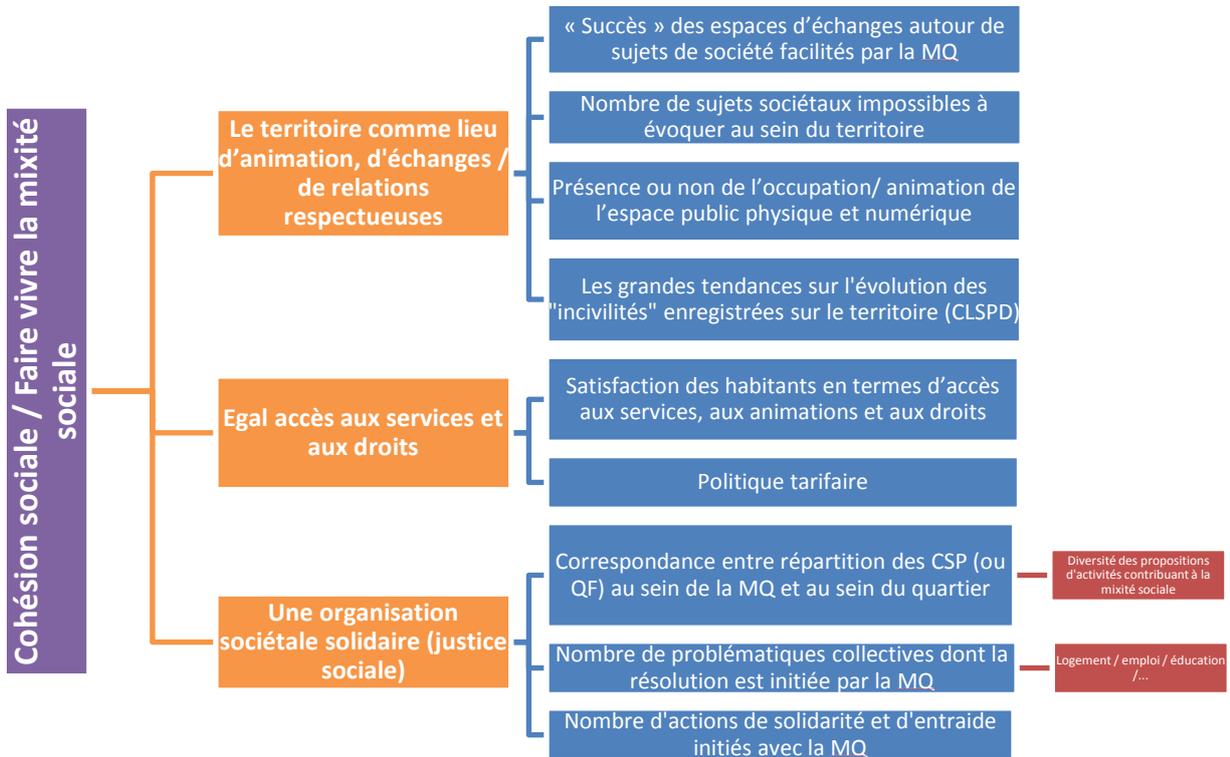
## 5.3 Les arborescences

### ➔ Mettre en évidence la pertinence d'une gestion associative





➔ Impact de l'action des MQ en termes de contribution à faire vivre la mixité sociale



➔ Impact de l'action des MQ en termes de contribution au développement de la citoyenneté active

